

Décision du Maire

N° 2025-183

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N°02 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MADAME TACAY SENAY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame TACAY Senay a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot ;
- Considérant que le garage n° 02 situé rue Diderot est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Madame TACAY Senay de louer ledit garage à **partir du 12 septembre 2025**, en versant un loyer trimestriel de 126,00 euros ;
- Considérant que Madame TACAY Senay a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Madame TACAY Senay aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 12 septembre 2025
 - Durée : 12 ans
 - Loyer trimestriel : 126,00 euros TVA inclus

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 11 Septembre 2025

Le Maire,
**Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le : 12/09/2025

Eddie STAMPONE

Affichée le : 12/09/2025